

## PIECES A FOURNIR POUR JUSTIFIER DE LA SITUATION FAMILIALE OU CIVILE

**RAPPEL : date de prise en compte des situations : 1<sup>er</sup> septembre 2012**

Bonifications	Documents à fournir (suivant le type de situation) <b><u>AVEC</u></b> les dossiers de demandes de mutation
<p><b>Rapprochement de conjoints</b></p> <p><b>Mutation simultanée entre conjoints</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Photocopie du livret de famille, parent(s) et enfant(s) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant</li> <li>➤ Attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un PACS</li> <li>➤ <b>Et :</b>  <i><b>Pour les PACS établis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :</b></i> l'avis d'imposition commune de 2011.  <i><b>Pour les PACS établis durant l'année 2011 :</b></i>  <b>1) Soit les conjoints ont opté pour une déclaration séparée :</b> une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune de 2012 signée par les deux partenaires.  <b>2) Soit les conjoints ont opté pour une déclaration commune :</b> l'avis d'imposition commune de 2011.  <i><b>Pour les PACS établis après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 :</b></i> une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune signée par les deux partenaires.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Attestation récente de moins de trois mois au jour d'envoi de la demande</b> de la résidence professionnelle et activité professionnelle du conjoint (CDI, CDD, sur la base des bulletins de salaire ou des chèques emploi service, immatriculation au registre du commerce...) sauf ci celui-ci est agent du MEN.</li> <li>➤ En cas de chômage, attestation récente d'inscription au Pôle emploi + attestation de la dernière activité professionnelle</li> <li>➤ Pour les formations professionnelles, les contrats d'ATER, de moniteurs ou de doctorant contractuel : photocopie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée</li> <li>➤ Pour les demandes de RC portant sur la résidence <b>privée</b> : toute pièce utile justifiant la résidence <b>professionnelle</b> (voir ci-dessus) et <b>privée</b> (facture EDF, quittance de loyer...)</li> <li>➤ Pour les années de séparation :</li> </ul> <p>Les certificats de grossesse, délivrés <b>au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>, sont recevables à l'appui d'une demande de rapprochement de conjoint. Pour bénéficier de cette disposition, l'agent non marié doit joindre une attestation de reconnaissance anticipée <b>antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b></p>
<p><b>Priorités au titre du handicap</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dossier médical récent et complet</li> <li>➤ Justificatif RQTH ou attestation de dépôt de la demande</li> </ul>
<p><b>RRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Photocopie du livret de famille (parent et enfant) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant, ou toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique.</li> <li>➤ <b>Pour les situations de garde conjointe ou alternée :</b> justificatifs et décisions de justice concernant la résidence de l'enfant, les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.</li> <li>➤ <b>Pour les personnes « isolées » :</b> outre la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance, joindre toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (facilité de garde, proximité de la famille...)</li> </ul>

**Les dossiers doivent être transmis complets à la D.P.E  
Zone A, B et C : le 09 avril 2013**